

**COMMUNE DE VERNIER**

**PROJET DE RÉSOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Amélioration du service des lignes secondes et tangentielles des bus TPG à Vernier**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Cette résolution vise à améliorer le service des lignes de bus 22, 23, 28, 51, 53 et 73 des TPG à Vernier en se concentrant sur les besoins des habitant.e.s de Vernier et en favorisant la mobilité durable.

Considérant :

- Les problèmes récurrents et le manque de fréquence des lignes de bus 22, 23, 28, 51, 53 et 73 à Vernier (des fois 2 ou 3 bus par heure)
- Les impacts négatifs de ces problèmes sur la qualité de vie et la mobilité des habitant.e.s à l'intérieur de Vernier (interquartiers)
- La nécessité d'améliorer l'offre de transport en commun pour encourager l'utilisation des transports publics et réduire la congestion routière et la pollution.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**déclare :**

qu'il est nécessaire de demander à la direction des TPG de :

- 1 prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité du service des lignes de bus 22, 23, 28, 51, 53 et 73 en se concentrant sur l'augmentation de la fréquence de celles-ci, particulièrement dans les heures creuses (commencer tôt le matin dès 6 heures, les pauses de midi, dès 20 heures, tout le samedi et le week-end) ;
- 2 collaborer avec la Ville de Vernier pour informer les habitant.e.s des améliorations apportées au service de ces lignes de bus et pour encourager l'utilisation des transports publics.

Wahba Ghaly  
Conseiller municipal

Vernier, le 26 avril 2023